



4-H Inclusion Statement

4-H in Canada is open to all* without discrimination based on race, national or ethnic origin, colour, religion, sex, age or, mental or physical disability.**

4-H is dedicated to providing a safe and inclusive environment that allows for universal access and participation. Where barriers to participation are identified, 4-H will, with reasonable accommodation, adapt programs, rules, policies, or expectations to reduce or remove the barriers.

Any accommodations, changes or exceptions will be assessed on an individual basis, taking into account the individual experience of the member and their family. The physical safety and emotional well-being of members, leaders, staff and volunteers is 4-H's highest priority, and is the ultimate consideration in final decisions.

4-H Canada and local 4-H organizations consider inclusion a priority. Leaders are encouraged to work with individuals and their families to identify and discuss accommodations as required, and to reach out to provincial or national office staff for help with unresolved concerns.

**This applies to youth members (ages 6 to 25), volunteers, leaders, staff and professionals.*

***Definition of discrimination as per Canadian Charter of Rights and Freedoms.*

Learn To Do By Doing

Déclaration sur l'inclusion des 4-H

L'adhésion aux 4-H au Canada est ouverte à tous les jeunes* sans discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur de la peau, la religion, le sexe, l'âge ou le handicap mental ou physique. **

Les 4-H ont pour mission d'offrir un environnement sécuritaire et inclusif qui permet l'accès et la participation de tous. Lorsque des obstacles à la participation sont décelés, les 4-H adapteront, à l'aide de mesures d'adaptation raisonnables, les programmes, les règles, les politiques ou les attentes afin de réduire ou d'éliminer ces obstacles.

Toute mesure d'adaptation, modification ou exception sera évaluée au cas par cas, en tenant compte de l'expérience personnelle du membre et de sa famille. La sécurité physique et le bien-être émotionnel des membres, des animateurs et des animatrices, des membres du personnel et des bénévoles sont la priorité absolue des 4-H et constituent le facteur ultime à considérer lors de la prise des décisions définitives.

Les 4-H du Canada et les organisations locales des 4-H considèrent l'inclusion comme étant une priorité. Les animateurs et les animatrices sont encouragés à collaborer avec les personnes et leurs familles afin de définir et d'examiner les mesures d'adaptation, selon les besoins, et de communiquer avec le personnel du bureau provincial ou national pour obtenir de l'aide en cas de préoccupations non résolues.

**Ceci s'applique aux jeunes membres (âgés de 6 à 25 ans), aux bénévoles, aux animateurs, aux membres du personnel et aux professionnels.*

***Selon la définition de discrimination en vertu de la Charte canadienne des droits et libertés*

Apprendre en travaillant